

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 5 »

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 12 MAI

L'Écho Saumurois ne paraîtra pas le LUNDI DE LA PENTECÔTE, 14 mai.

La Fête de Jeanne d'Arc

Proposition de M. Joseph Fabre au Sénat. — Exposé des motifs

Voici le texte du rapport, encore inédit, fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. Joseph Fabre et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet l'institution d'une fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

Messieurs,

Maintenant qu'après d'héroïques luttes et par la vertu de son principe la République en est venue à se confondre avec le pays, il lui appartient de s'appliquer de plus en plus au développement de ces forces morales qui donnent à un régime ses plus profondes assises, et de multiplier en particulier ces solennités nationales qui sont un élément essentiel de l'éducation publique.

Nos pères de 89 avaient multiplié les fêtes, où ils s'accordaient à voir un levain d'enthousiasme, d'union et de progrès.

N'est-il pas vrai qu'il y a une puissance régénératrice dans l'évocation des grandes mémoires; qu'il faut parler aux yeux et aux imaginations pour inculquer les idées aux âmes; que les sentiments se fortifient en s'exprimant, et que, dans une foule, ils se découpent en se commuquant?

Le point est de créer des fêtes vraiment propres à élever les cœurs.

Nous avons déjà une grande fête nationale, celle du 14 juillet.

Mais, de même qu'en Amérique on allie à la fête de l'Indépendance la fête de Washington, n'y a-t-il pas lieu d'ajouter à la fête de la liberté une fête du patriotisme, rapprochant tous les Français et ne rappelant que la guerre contre l'étranger?

LE PATRIOTISME DE JEANNE D'ARC

C'est l'originalité de la France d'avoir produit — et elle seule pouvait les produire, — à côté de cette incomparable chose, la Révolution, mère de nos droits, cette incomparable personnalité, Jeanne d'Arc, mère de notre patrie. Nous devons à l'une d'être devenus citoyens, à l'autre de n'être pas devenus Anglais.

Certes, avant Jeanne d'Arc, les sentiments de patriotisme solidarité s'étaient manifestés dans la France des Roland et des Duguesclin; mais c'est avec Jeanne d'Arc que la patrie prend conscience d'elle-même.

Le patriotisme de la Pucelle n'est pas emprisonné dans le particularisme féodal; ce n'est pas l'amour étroit du clocher, du village, de la province; c'est l'amour de la France une et indivisible; et c'est l'amour le plus fort qui fut jamais.

Alors que l'étranger, maître jusque dans Paris, promène partout la dévastation et que la France semble n'être plus qu'une province de l'Angleterre; alors que le roi s'abandonne lui-même, le peuple est fidèle et une paysanne apparaît apportant le salut.

Avec Jeanne, le peuple fait son entrée dans l'histoire.

Jeanne, née du peuple, est essentiellement peuple. Elle a du peuple la mâle simplicité, le bon sens robuste, les fines saillies, la sensibilité profonde, l'inépuisable force de pitié, de foi et d'amour. En elle vont prendre une figure et un nom tous ces sacrifices anonymes dont est faite la grandeur de la France.

La voici dans les combats; et devant sa bannière marche la victoire. Elle étonne les grands hommes de guerre d'alors, les Dunois, les d'Alençon, les Gaucourt, par son sens stratégique; elle joint à la prudence cette ardeur qui incline toujours aux prompts mouvements où l'agilité remplace le nombre; et, se jetant dans l'action à outrance, elle lance triomphalement ce cri: « En avant! en avant! Seraient-ils perdus aux nues, nous les aurons! » Beau cri cher à notre armée, qui veut Jeanne pour sa patronne.

Et pourtant, en Jeanne rien de l'amazone éprise des combats. Toujours adorablement femme, elle pleure quand l'Anglais l'injurie; elle pleure quand elle voit le sang couler.

S'agit-il d'aller aux mains? Elle aborde la guerre avec un esprit de paix: s'élançant offensive au plus fort de la mêlée; affronte la mort sans jamais la donner, et, la bannière haute, apparaît ardente et serène au milieu des batailleurs qui s'entre-tuent. « Je ne vous hais pas, dit-elle aux Anglais, mais retournez en vos pays! » « Ne pactisez pas avec l'étranger! » crie-t-elle aux Bourguignons. « Français déunis, ajoute-t-elle, pardonnez-vous de bon cœur! »

Et, rêvant d'une pacifique union de toute la chrétienté, elle fait planer sur l'horreur des batailles la sainte vision de la fraternité des peuples.

sur le bûcher

Enfin, délaissée par son roi (et le roi alors c'était la France), trahie par des seigneurs, reniée par l'archevêque de Reims, captive de l'Anglais, accusée d'hérésie, elle répand son âme en paroles sublimes; oppose aux accusations la voix de sa conscience; n'admet pas que ses inspirations patriotiques soient justiciables d'aucun pouvoir sur terre, pas même de celui qu'elle a le plus appris à respecter, et meurt sur un bûcher, victime de sa foi.

N'est-il pas permis de dire que ni l'Orient avec toutes ses légendes, ni la Grèce avec tous ses poèmes, n'ont rien conçu de comparable à cette Jeanne d'Arc, que l'histoire nous a donnée?

Alors que les Anglais eux-mêmes reconnaissent en elle « le plus bel exemplaire de l'humanité », nous Français n'avons-nous pas le devoir de lui consacrer une fête nationale qui sera à la fois la glorification du patriotisme, la glorification du peuple, la glorification de la femme, la glorification de l'armée, la glorification du droit des nationalités, la glorification de l'inviolabilité des consciences?

Le moment n'est-il pas opportun pour opposer cette grande mémoire aux déclamations dangereuses de tous ces pontifes du cosmopolitisme qui voudraient nous persuader qu'il ne nous reste pas même la seule religion qui ne comporte pas d'athées, la religion de la patrie?

Que si, pendant quatre siècles, les monarches ont succédé aux monarches en laissant dans l'ombre cette figure sans pareille, ne sera-t-il pas beau que la République paye la

dette que négligea toujours d'acquitter la monarchie?

Voilà, Messieurs, aux yeux de votre Commission, quelques-unes des raisons qui expliquent « ce grand mouvement d'opinion » que constataient, en s'y associant, dès le 30 juin 1884, les 252 députés républicains premiers signataires de la présente proposition, signée le 15 mars 1894 par 128 sénateurs et aujourd'hui unanimement proposée à votre adoption par les neuf commissaires élus dans vos bureaux.

LA FÊTE PROJETÉE

Depuis dix ans le mouvement d'opinion est toujours allé s'accroissant. Il se traduit en ce moment par des fêtes spontanées dans toutes les régions du territoire, fêtes qui témoignent de la puissance du ferment moral et patriotique toujours vivant dans les âmes françaises.

Que le peuple fasse sienne la fête de la fille du peuple; et à la monotonie de réjouissances partout et toujours les mêmes, sa fantaisie substituera, selon les temps et les lieux, les évocations et les inventions les plus variées sur ce large thème du patriotisme qui prête à tant d'initiatives artistiques et moralisatrices.

La fête étant annuelle, quel jour adopter?

La grande majorité de votre commission a objecté que les intérêts économiques répugnent à l'augmentation des jours fériés, et que, dans les campagnes, on est très porté à ne célébrer les fêtes que le dimanche, si bien que beaucoup de communes ont pris l'habitude d'ajourner la fête du 14 Juillet au dimanche suivant.

En conséquence, votre commission s'est prononcée pour le deuxième dimanche de mai, jour anniversaire de ce deuxième dimanche de mai 1429 où la fuite des Anglais, en délivrant Orléans, délivra la France, et nous ménagea le bonheur de naître Français.

PROPOSITION DE LOI

ARTICLE PREMIER. — La République française célèbre annuellement la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

ART. 2. — Cette fête a lieu le deuxième dimanche de mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans.

LA CHAMBRE

Séances des 10 et 11 mai
Suppression de la publicité des exécutions capitales

A la séance d'avant-hier, M. Reinach, rapporteur, avait combattu la publicité des séances de l'échafaud en ces termes énergiques.

« Vous parlez de l'impression produite par la vue de la guillotine et par les détails de l'exécution.

« A Paris, devant la Grande-Roquette, autour des fameuses pierres, il n'y a pas cinquante spectateurs qui voient, qui assistent vraiment au supplice. Ce sont des journalistes et quelques privilégiés munis de cartes; ce sont quelques gamins juchés sur des arbres; ce sont quelques filles de la haute prostitution et quelques mondains, en quête d'émotion, qui ont loué à prix d'or une fenêtre de cabaret ou quelque échelle. Le reste de la foule ne voit que la foule et la haie de troupes qui entoure la guillotine. Elle n'en est pas moins ignoble, agitée d'une atroce curiosité; mais elle ne voit pas le drame et la publicité matérielle de l'exécution n'est plus qu'un mot, un mensonge, une

hypocrisie légale. (Vive approbation au centre et sur divers bancs.)

» L'effet moral, le voici:

» Oui, moi aussi, j'ai vu cette tourbe abominable de filles et de ruffians, de souteneurs et d'escarpes, de rôdeurs, et aussi d'enfants, hélas! déjà cuirassés par le vice contre toute pitié; j'ai vu cette foule se pressant et se bousculant, pendant toute une nuit, sur la place de la Roquette, échangeant des lazzis et des plaisanteries obscènes; j'ai entendu ses chants, ses rires et ses cris; j'ai été témoin de son ivresse; j'ai constaté par moi-même, en circulant dans ses rangs, que le seul sentiment qui l'animait était celui d'une curiosité malsaine et féroce, s'exaspérant de l'attente et de la difficulté de voir; et, quand l'expiation a été accomplie, j'ai assisté encore à l'écoulement de ce flot humain et, de nouveau, j'ai entendu ses rires et ses récits bruyants et ses habilleries cyniques; et j'ai acquis ainsi la certitude que cette horreur du crime et du supplice dont on nous a parlé et qui devrait se traire, si elle existait réellement, par je ne sais quel retour morne et funèbre, n'a jamais existé que dans l'imagination de quelques criminalistes rebelles à l'expérience. Non, la vérité, c'est que la foule va à la guillotine comme au spectacle et en revient comme d'une orgie. (Vive approbation.)

M. Bovier-Lapierre, dans sa réplique, maintenait énergiquement le droit et le devoir pour la société de punir au grand jour pour l'exemple.

A la séance d'hier, M. Dejeante, au nom du groupe socialiste révolutionnaire, demande l'abolition de la peine de mort en toute matière.

M. de Douville-Maillefeu combat la suppression de la publicité par les énergiques paroles ci-après:

« La société dont la politique admet la peine de mort pratique une politique de barbares, de sauvages, de gorilles. La peine de mort est un crime social. C'est une lâcheté que de se réunir quarante millions d'hommes pour en couper un en deux. Je vous en supplie, mes chers collègues, ne passez pas à la discussion des articles, car, ainsi qu'on vous l'a dit, la suppression de la publicité nous retirerait un de nos arguments en faveur de l'abolition de la peine de mort. » (Applaudissements à gauche.)

On vote ensuite sur le passage à la discussion des articles et on obtient ce résultat: 159 voix pour, 138 contre. Une voix de majorité.

348 députés présents, où sont les autres? « Demandez à la terre! »

La déclaration d'urgence est repoussée par 252 voix contre 242. Vous ne comprenez rien à cette contradiction? Nous non plus.

Et, pour élucider ce mystère, on s'ajourne au jeudi 17 mai. Ce n'est pas trop.

INFORMATIONS

Le mariage de M. Ernest Carnot

Le nouveau fiancé a vingt-sept ans. Il a fait, en qualité d'inspecteur des services de la Compagnie des Messageries maritimes, deux grands voyages, l'un en Extrême-Orient avec des états spéciaux sur le Tonkin et la Cochinchine; l'autre dans l'Amérique du Sud, au Brésil,

dans la République argentine et le Chili par les Cordillères.

Il est de retour depuis deux mois. Le mariage, dont le lieu de célébration n'est pas encore fixé, aura lieu dans les premiers jours de juin.

Invalidation de M. Mielvacque

La Chambre a invalidé, à l'unanimité de 373 votants, M. Mielvacque de Lacour, dont l'élection à Brive avait été soumise à une enquête.

L'accident de M. Wilson

M. Wilson devait aller à Paris prendre possession de son siège. Mais, avant-hier, en se livrant dans son jardin avec ses enfants à des exercices de gymnastique, il est tombé et s'est foulé le poignet.

M. Wilson ne pourra pas quitter son château avant mardi prochain.

Pauvre homme ! je le plaindrais si j'en avais le temps.

12^e congrès national du parti ouvrier

Le 12^e congrès national du parti ouvrier doit se tenir à Dijon du 14 au 22 juillet.

L'ordre du jour est ainsi fixé :

1^o Situation politique et économique du prolétariat agricole ; 2^o suppression des armées permanentes ; 3^o organisation du travail dans une république sociale ; 4^o grève générale (but, organisation) ; 5^o parlementarisme, législation directe du peuple, rôle des élus du parti ouvrier.

Le tabac des vieillards hospitalisés

Les députés socialistes viennent de déposer la proposition suivante :

« Les pensionnaires, des deux sexes, des établissements hospitaliers entretenus par l'Etat, les départements ou les communes, recevront à partir du 1^{er} janvier 1895 du tabac à fumer ou à priser, à prix réduit, dans les mêmes conditions que les militaires en activité de service. »

Tempête à Madagascar

M. Boulanger, ministre des colonies, vient de recevoir le télégramme suivant, de Nossi-Bé, 28 avril :

« Une tempête a détruit les plantations, démolit une moitié du môle de Nossi-Bé. Les dégâts sont considérables à Ambanourou. Les pertes son évaluées à 100,000 francs. La colonie implorera l'assistance de la métropole. »

Une fille tuée par une sentinelle allemande

La sentinelle d'une poudrière militaire à Posen a tué d'un coup de fusil une fille soumise qui, repoussée par le factionnaire, s'était cachée à l'entrée de la poudrière. Cet établissement renfermant une grande quantité de poudre, la sentinelle a voulu arrêter la fille, qui s'est enfuie. Après lui avoir donné six avertissements, le factionnaire a tiré sur elle et l'a tuée.

La santé de ce bon Cornélius Herz

On a rencontré, avant-hier, Cornélius Herz se promenant dans les rues de Londres. Le prétendu moribond de Bournemouth se porte admirablement bien.

Un fait curieux

Un des correspondants du *Figaro* communique ce menu fait assez curieux :

Le Veloce-Club de Vesoul avait organisé, ces jours derniers, un match de deux cent dix kilomètres pour marcheurs. Parmi les quarante concurrents qui ont pris part à la lutte se trouvaient deux manchots.

Ce sont les deux infirmes qui ont gagné la course très facilement, pour ne pas dire haut la main !

BULLETIN FINANCIER

41 mai 1894.

On continue à être très ferme. Mais il devient difficile d'aller beaucoup plus loin. C'est déjà beaucoup à notre avis d'avoir réussi à maintenir sur notre rente 3 0/0 les plus hauts cours malgré les réalisations du comptant.

Les affaires laissent un peu à désirer aujourd'hui.

Le 3 0/0 finit à 100.55 comme hier, le 3 1/2 s'inscrit à 106.87 1/2.

Les actions de nos grands établissements de crédit n'ont que des variations sans importance, il est vrai qu'il n'y a que des transactions fort limitées.

Nous retrouvons le Foncier à 93.25. Le Crédit Lyonnais à 742.50. Le Comptoir National d'Escompte à 503.75.

On dit que l'emprunt ottoman nouveau 4 0/0 a été souscrit 95 fois ; on aura à peine 1 0/0 à la répartition. L'obligation nouvelle est demandée à 442.50.

Le Suez est ferme à 2,836.25.

L'Italien s'inscrit à 79.10. L'Extérieur conserve de bonnes tendances. Grande fermeté des fonds ottomans. Les fonds russes sont calmes. Il est question d'arrêter les opérations de conversion de l'emprunt d'Orient, 800 millions étant déjà souscrits.

En Banque, le Rio faiblit sur des ventes de Londres.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 12 Mai

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	13°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	14°
Midi,	762 m/m	au-dessus	16°
Hausse,	1 m/m		
Baisse,	» m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	10°

Vélodrome de la Loire

On nous communique la note suivante :

Si le temps veut bien se mettre de la partie, les engagements que nous venons de recevoir nous assurent deux journées vraiment inté-

ressantes et comme on en aura rarement vu à Saumur.

Avec des noms comme : Williams, de Nevers, recordman du monde, qui a couvert près de 700 kilomètres en vingt-quatre heures, laissant loin derrière lui les performances de Stéphane, le champion des grandes distances, et de l'Anglais Sharland, voilà qui promet pour la course d'une heure lundi ; Gaby, champion de France tricycles, qui a laissé parmi nous de si agréables souvenirs l'année dernière ; Naudin, d'Angers, qui s'est adjugé aux courses de Nantes le championnat de l'Ouest tricycles 1894 ; Chéreau, de Nantes, qui vient lui aussi de décrocher aux courses d'Angers le championnat de l'Ouest bicyclettes, et qui, le dimanche, confirmant la forme splendide dans laquelle il se trouve, est arrivé premier dans l'Internationale devant des concurrents tels que Médinger, Antony, Cottereau, Béconnais.

Nous avons également les engagements de Girardin, de Paris, qui l'année dernière est arrivé derrière Gaby dans le championnat de France au Vélodrome de la Seine, Ascanio, Lautrec, de Paris, deux étoiles de Buffalo qui remportent journellement de nombreux et brillants succès et qui ont à leur actif des performances non moins remarquables.

À côté de ceux-là, viendront se mettre en ligne nos meilleures pédales de la région, telles que Monchet avec son train d'enfer, Tranchant, Quignon à l'emballage fantastique, Bertrand, de Chinon, qui approchait de très près nos plus grands coureurs l'année dernière et qui a je crois battu Fossier, de Paris, Bielle, de Tours, Mançais et Bodin frères, de Thouars, etc., etc.

Ce n'est donc pas trop s'avancer d'assurer le succès de ces deux journées, et n'être pas trop exigeants de réclamer un peu de soleil.

SAUMUR

Chien trouvé

M. Dubois, pêcheur, de Villebernier, a recueilli chez lui, depuis plusieurs jours, une petite chienne jaune, sans collier, qu'il tient à la disposition du maître.

Chapelet perdu

M^{me} Bouvier a perdu, hier, un chapelet monté en argent contenu dans un étui de paille. Prière de le rapporter au bureau de police.

Chienné trouvé

M. Fusellier, propriétaire au Petit-Puy, a trouvé, ce matin, une petite chienné demibouledogue, de poil jaune foncé, oreilles et queue coupées. On peut la réclamer chez lui.

ALLONNES

Horrible suicide

Un suicide atroce vient de s'accomplir à la Croix-du-Chau, commune d'Allonnes.

Profitant de l'absence de sa famille occupée au champs, la veuve Amiraull, connue pour la faiblesse de son état mental, s'enferma chez elle dans la matinée. Une voisine qu'on avait chargée de la surveiller vint frapper à la porte, qu'elle trouva close. Inquiète, elle pénétra par la fenêtre dans la chambre où l'attendait un spectacle effrayant.

Agonisée près du foyer, entourée de morceaux de bois encore incandescents, la malheureuse s'était couverte de linge qui s'était

complètement consumé sur elle. Il ne restait plus, sur son épaule, qu'un bout de chemise encore enflammé.

La voisine, épouvantée, fit prévenir la gendarmerie d'Allonnes qui accourut accompagnée de M. le docteur Chapin. Après avoir aéré la pièce pleine de fumée et infectée d'une abominable odeur de linge et de chair brûlés, on releva la veuve sous laquelle fumaient des morceaux de charbon, et on tenta de la questionner. Elle ne répondit que par des gémissements dus à ses terribles souffrances ; et M. Chapin constata sur tout le corps, des mollets au cou, des blessures qui détermineraient fatalement la mort. Tous les soins étaient inutiles.

En effet, la pauvre vieille succombait dans l'après-midi d'avant-hier, sans avoir prononcé une parole.

On attribue cet affreux suicide à un accès subit de folie.

DISTRÉ

Un homme noyé

Jeudi dernier, dans la matinée, un habitant de Distré apercevait un corps flottant sur l'eau d'un fossé sis à la Vacherie, près Distré, et, avec l'aide d'un passant, retirait, de cette mare, un cadavre qu'on reconnut pour celui d'un sieur Robert, cultivateur de la localité, âgé de 73 ans. Au bord du fossé, le suicidé — on ne remarqua sur lui aucune trace de violence — avait déposé sa casquette, sa béquille et ses sabots.

De l'enquête, il résulte que Robert buvait beaucoup et qu'il avait, avec sa femme, de fréquentes discussions sur des questions d'argent. Le vieillard simulait une gêne qu'il ne subissait pas en réalité : on ne lui connaissait de dette que chez son boulanger. Il possédait des terres, des vignes, une maison, et sa cave était pleine de vin qu'il absorbait seul. La veille de sa mort, il avait résolu d'emprunter, chez un notaire, une somme de 200 fr. dont il n'avait pas besoin ; et sa femme refusa de s'engager. On croit que c'est à la suite de ce refus et sous l'influence de la boisson qu'il s'est noyé.

M. le docteur Seigneur a délivré un certificat de décès par submersion.

Chambre Consultative des Arts et Manufactures DE SAUMUR

Procès-verbal de la séance du 28 avril

(Suite et fin)

Rapport de MM. Forge et Sourdeau

Dans sa dernière séance, la Chambre Consultative a renvoyé à MM. Forge et Sourdeau l'étude d'un rapport de la Chambre de Commerce italienne de Paris sur la situation actuelle des relations commerciales entre la France et l'Italie.

LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

La marquise réclama le silence et Georges Leslie poursuivit :

— Quelques minutes après, le mayor et Towah galopèrent dans la prairie.

Towah tenait le cheval du mayor par la bride.

Carmen était sans doute à sa fenêtre, écoutant le pas des chevaux qui allait mourant dans les herbes.

Depuis lors, le comte Albert n'a jamais entendu la douce voix de Carmencita.

Tant que dura la nuit, ils coururent. Au lever du jour, les collines couvertes de forêts qui accompagnent le cours du rio Gila se montraient au lointain.

— Nous avons marché jusqu'ici droit au nord, dit Towah ; faut-il tourner à gauche vers le Golden-dagger ? faut-il tourner à droite pour gagner les Etats du nord-est ?

— Nous allons à Baltimore, répondit le comte Albert.

Towah, sans mot dire, changea la direction du voyage.

Aux confins de la plaine, ils prirent deux montures fraîches dans un troupeau de chevaux demi-sauvages. Ils ne ralentirent leur course qu'après avoir mis le rio Gila entre eux et ceux qui pouvaient les poursuivre.

— Ménageons nos chevaux, dit Rosen, passé la sierra de los Mimbres, nous ne trouverons plus de troupeaux.

— On vend des chevaux à Santé-Fé, répondit l'Indien.

Le comte sourit tristement et murmura :

— As-tu de l'argent pour les payer ?

Towah tira de sa ceinture une longue bourse pleine d'or et la fit sonner.

Le comte s'arrêta.

— Pendant que Towah attendait le mayor au pied du rempart, la nuit dernière, dit le Pawnie, cette bourse est tombée près de lui du haut de la tour.

Le comte joignit les mains et prononça le nom de Carmen dans son cœur.

Tantôt à pied, tantôt à cheval, les voyageurs traversèrent la chaîne des Osiers (*Mimbres*) et l'autre branche des montagnes Rocheuses. Rosen se fit raconter plus d'une fois en chemin la

triste histoire d'Ellen.

Towah n'avait ni les idées ni les mœurs de nos civilisations, il arrangeait les faits à sa manière. Rosen traduisait son récit.

Voici ce qu'il avait dû se passer à Baltimore :

Quand le Français que Towah appelait la Langue-Dorée, et à qui je donnerai le nom d'Edouard, arriva à Baltimore, Ellen attendait depuis plus d'un an déjà.

Les lettres que Rosen lui avait écrites n'étaient point parvenues à leur destination. Ellen était inquiète sans doute. Je ne vous répéterai point qu'Ellen était très belle : ceux d'entre vous qui ne l'ont point connue n'ont qu'à jeter un coup d'œil sur le charmant visage de M^{lle} de Boistradan ; on dirait les deux sœurs. Le Français la vit et l'admira.

Je suis en France, je reçois ici l'hospitalité chez la veuve d'un gentilhomme français ; cela seul m'obligerait à modérer mes paroles, mais je n'en ai pas besoin. Rosen aime et respecte la noblesse française, sans se dissimuler qu'au sein de cette noblesse il existe des membres indignes.

Edouard était gentilhomme ; Edouard avait commis au préjudice de Rosen, dans la Sierra-Nevada, un vol lâche et perfide.

A Baltimore, Edouard se rendit coupable d'une infamie.

Il s'introduisit dans la famille Talbot ; il parla, je dois noter cette circonstance qui lui servit de passeport, il parla de Paris ; il prononça des noms amis, surtout un nom plus cher que les autres ; il parla de M^{me} la marquise et de M^{lle} de Boistradan...

— Comment ! s'écria ici la marquise, cet homme était donc de notre connaissance ?

Ce ne fut pas Georges Leslie qui répondit.

Le vicomte Henri de Villiers prit la parole d'un ton bref et sûr de son fait :

— Chère cousine, dit-il en clignant de l'œil du côté de la marquise, tout ce que M. Leslie vous raconte là est de la plus exacte vérité. Vous sentez bien que je n'ai pas été sans connaître les détails de cette déplorable histoire. A moins que M. Leslie n'exige formellement le contraire, je vous dirai le nom de M. Edouard, mais à vous seule !

Le visux général O'Brien leva sur Henri de Villiers un regard stupéfait.

Georges Leslie répondit avec calme :

— Je n'exige rien, monsieur le vicomte, cette histoire est à vous comme à moi, plus qu'à moi, peut-être, car je crois que vous l'avez su le premier.

Le vicomte Henri salua de la main et envoya à Leslie un très gracieux sourire.

(A suivre.)

M. Forge donne lecture du travail concernant cette étude.

Messieurs,
Lors de notre dernière réunion, vous nous avez chargés, M. Sourdeau et moi, d'examiner la communication qui nous a été faite par la Chambre de Commerce italienne de Paris, sur le préjudice causé au commerce franco-italien par les événements actuels.

Les effets en sont certainement regrettables pour les deux nations, mais nous ne voyons aucun remède à une situation qui n'a pas été créée par notre pays.

Bien que la politique ne doive pas pénétrer dans nos délibérations, nous ne pouvons cependant oublier que nous sommes Français avant tout et que notre patriotisme doit primer nos intérêts commerciaux.

Relativement aux intérêts particuliers de notre arrondissement, nous ne croyons pas qu'ils aient souffert de la cessation des relations avec l'Italie; au contraire, nos maisons de champagne, qui, dans certaines années, pouvaient s'approvisionner dans ce pays, se sont mises en rapport avec les producteurs et les commerçants de l'Espagne, et, dans cette dernière année, avec ceux du Midi de la France.

Aucune autre industrie ni aucun commerce de notre circonscription ne paraît atteint par cette rupture des relations italiennes.

Nous ne voyons donc aucune suite à donner au document que vous nous aviez confié.

La Chambre Consultative approuve ce rapport et décide qu'il sera porté en entier au procès-verbal de la séance.

Rapport de M. Chapin

M. Chapin a été chargé de donner son appréciation sur les rapports des travaux de la Chambre de Commerce Française de Londres.

M. Chapin n'a pu encore s'occuper de cette question qui sera soumise à la Chambre Consultative, dans une prochaine séance.

Rapport de M. Vinsonneau

Dans sa séance du 1^{er} décembre 1893, la Chambre de Commerce de Mazamet, examinant la question des opérations à terme sur les marchandises, a émis le vœu suivant :

Considérant que les opérations à terme sur marchandises ont pour résultat d'encourager la spéculation; qu'elles troublent constamment, en faussant les cours, la marche normale du commerce, de l'industrie et de l'agriculture; qu'elles se terminent à peu près toutes par un règlement de différence; qu'elles sont, en tous points, assimilables aux opérations de bourse à terme; Considérant encore qu'il n'est pas juste que de lourds impôts atteignent seuls les industriels, les commerçants, les agriculteurs, et laissent indemnes les spéculateurs échangeant tous les jours pour plusieurs millions de produits, sans aucun profit pour la masse, sinon à son préjudice; Emet le vœu que le Gouvernement et les Chambres se préoccupent de frapper d'un impôt les opérations à terme sur marchandises, en appliquant de préférence le produit de cet impôt à l'alimentation des caisses destinées à soulager les infortunes et à assu-

rer une retraite aux ouvriers de l'industrie et de l'agriculture;
Décide que cette délibération sera adressée à M. le Ministre du Commerce, à M. le Ministre des Finances, à MM. les Députés et Sénateurs, aux Chambres de Commerce et aux Chambres Consultatives des Arts et Manufactures.

Le Président.
Signé : Edouard ALBAT LA SOURCE.

M. Vinsonneau dit qu'il n'a pas cru devoir faire un rapport écrit sur cette question, qu'il considère le vœu de la Chambre de Commerce de Mazamet comme parfaitement équitable et qu'il croit que la Chambre Consultative ne peut que l'approuver.

La Chambre, après en avoir délibéré, se range à cet avis et émet à l'unanimité un vœu conforme.

Statistique du Commerce et des Industries de l'arrondissement

Au cours de la séance du mois de mars, le Président a chargé chacun des membres de la Chambre Consultative de rechercher activement le chiffre d'affaires se faisant dans l'arrondissement, tant dans le commerce que dans l'industrie.

Une partie de ce travail a été fait, mais l'ensemble est encore très-incomplet.

En conséquence, l'Assemblée renvoie à sa prochaine réunion le classement complet de tous ces renseignements.

Le Président est prié d'envoyer à tous les membres de la Chambre Consultative la liste détaillée des industries et des diverses branches de commerce de notre région.

L'ordre du jour est épuisé; aucune question nouvelle n'étant soulevée, le Président lève la séance.

Pour copie conforme,
Le Secrétaire, BOURGUIGNON.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 10 mai. — Yvonne Bigot, rue du Presoir-Saint-Antoine.

DÉCÈS

Le 10 mai. — Marie-Louise Goulet, veuve de Joseph-Antoine Devosse, sans profession, 79 ans 1/2, quai de Limoges, 68.

VILLE DE MONTREUIL-BELLAY

Assemblée de la Pentecôte
13 mai 1894

Programme du Festival-Concert
Donné par la Musique Municipale et l'Harmonie Saumuroise, de 3 h. à 5 h., sur le Mail.

1. Allegro militaire (par les deux musiques).....
 2. Le Luc des fies (ouverture), par l'Harmonie Saumuroise. AUBER.
 3. Rossignol et Fauvette (polka pour deux pistons), par la Musique Municipale. E. LAUNAY.
 4. Le Droit du Seigneur (ouverture), par l'Harmonie Saumuroise. J.-V. WEDINGHEN.
 5. Neiges éternelles (fantaisie), par la Musique Municipale. E. PONTET.
 6. Les Courriers (polka), par l'Harmonie Saumuroise. DELAUNAY.
 7. France et Russie (ouverture), par la Musique Municipale. Z. BAJUS.
- Les Chefs des musiques,
V. GOUBEULT. A. FERNAY.

COMMUNE DES ROSIERS

Lundi 14 mai 1894
Assemblée de la Pentecôte

Programme
A 10 heures 1/2 : Annonce de la fête par un groupe de cavaliers.
A 1 heure 1/2 :

CAVALCADE (150 personnages)
Chasse Louis XV (sonneurs, piqueurs, seigneurs, pages, chasseurs); un Mariage au bourg de Balz; l'Harmonie des Bigophones; la famille Raminagrobis en voyage (grand prix de Nautas); voitures surprises; grande bataille de fleurs; confettis, serpentins; Arlequin; Polichinelle; le Petit Chaperon rouge chez sa mère grand; le Loup; Incroyables, chiens savants, les coqs gaulois, voyage de noce.

A 6 heures : Jeux divers.
A 9 heures : Feu d'artifice, illumination du Mail.

LE MANS

M. le général russe Annenkoff, le créateur du chemin de fer du Caucase, est arrivé au Mans.

Le général, qui se livre, en ce moment à une étude sur les lignes ferrées à voie étroite, compte parcourir les lignes de tramways de la Sarthe.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE
Concours d'admission en 1894

Les candidats pour l'admission à l'École polytechnique sont informés que les compositions auront lieu les 28, 29, 30 et 31 mai dans les villes ci-après désignées, savoir :

Alger, Amiens, Bar-le-Duc, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont, Dijon, Douai, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Moulins, Nancy, Nantes, Nice, Nîmes, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours, Troyes, Versailles.

Théâtre de Saumur
Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h 1/2

Tournée de la troupe du théâtre du Vaudeville
M. DE LANGLAY, administrateur

MARDI 15 Mai 1894
UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

MADAME SANS-GÈNE
Grand succès du théâtre du Vaudeville

Pièce nouvelle en 4 actes, dont un prologue, de MM. VICTORIEN SARDOU, de l'Académie française, et EMILE MOREAU.

Grand choix
DE

CIERGES de COMMUNIONS
A des prix défiant toute concurrence.

Dépôt chez M^{me} V. RENAULT, 5, place de la Gendarmerie.

Dernières Nouvelles

Dépêches de Paris

Samedi, 2 h. du soir.

EXPLOSION D'UNE BOMBE

Hier soir, à 11 heures 35, sous la porte cochère de l'hôtel situé au n° 42 de l'avenue Kléber, habitée par M. Massing, fabricant de velours, dont le frère est colonel au 25^e dragons, a éclaté un engin qui a brisé les panneaux de la porte et quantité de vitres tant à l'hôtel que dans le voisinage.

La famille Massing était heureusement absente.

L'auteur de l'attentat est inconnu. Cependant, deux individus ont été arrêtés.

L'assassinat de la rue Etienne Marcel

On connaît l'assassinat mystérieux dont a été victime M^{lle} Andrieux, parfumeuse, rue Etienne Marcel, n° 39. Le meurtrier a été arrêté ce matin. Il se nomme Heutric et est âgé de 18 ans.

Le vol a été le mobile du crime.

GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSIE

CONVERSION EN RENTE RUSSE 4 0/0
des Billets 5 0/0 de la Banque

et des 2^e et 3^e Emprunts d'Orient 5 0/0
Les demandes de conversion seront reçues

A PARIS
CHEZ MM. DE ROTHSCHILD FRÈRES
du 8 au 26 mai

Les nouveaux titres 4 0/0 créés en vertu de l'Oukase Impérial du 8/20 avril sont émis, munis du timbre français, au cours de 92 1/2 0/0 avec jouissance à partir du 1^{er}/13 juin 1894.

Les demandes de conversion seront servies dans l'ordre de leur présentation et jusqu'à concurrence d'un capital nominal de 750 millions de roubles rente 4 0/0 maximum.

Les titres admis à la conversion seront décomptés, en paiement de la nouvelle rente 4 0/0, au pair, plus les intérêts à 5 0/0 courus jusqu'au 1^{er}/13 mai. Il sera de plus bonifié un mois d'intérêt à 4 0/0, du 1/13 mai au 1/13 juin, sur les nouveaux titres pour différence de jouissance. Il est, en outre, accordé une bonification spéciale de 20 copecs par 100 roubles aux porteurs qui demanderont la conversion le premier jour, cette bonification diminuera de 1 copec par jour.

En conséquence, on recevra, le 1^{er} jour de la conversion, soit le 8 mai :

R. 108,66 1/2 Capital nominal Rente 4 0/0 contre 100 R. Billets de Banque 1^{re} émission ou 3^e Emprunt d'Orient.

R. 109,52 1/4 Capital nominal Rente 4 0/0 contre 100 R. Billets 2^e émission.

R. 110,36 3/4 Capital nominal Rente 4 0/0 contre 100 R. 2^e Emprunt d'Orient.

Ces sommes diminueront de 1 copec par jour.

Les appoints à recevoir en Rente 4 0/0, lorsqu'ils seront au-dessous de 100 R., seront réglés en espèces à raison de Fr. 2.51 par Rouble capital nominal équivalant à 92 1/2 0/0 au change de 2.74 environ.

Les demandes de conversion doivent être accompagnées des titres ou d'un cautionnement de 5 0/0 de leur valeur avec l'engagement de les remettre le 13 juin au plus tard.

Le prospectus détaillé sera envoyé à toute personne qui en fera la demande.

Déclaration faite au timbre le 26 avril 1894.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etudes de M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1, Et de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

Aux enchères publiques

EN 5 LOTS

En l'étude et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet,

DIVERS IMMEUBLES

CONSISTANT EN :

Terres et Vignes

Situés, communes de Doué, de Douces et des Verchers.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 3 Juin 1894, à deux heures après midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de Saumur, le cinq mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M. René Bazille, ci-devant cafetier et mercier à Douces, et actuellement cultivateur, demeurant à Baugé-les-Verchers;

2^o M. Ludovic Proust, expert comptable, demeurant à Saumur, rue Dacier, Agissant en qualité de syndic définitif de la faillite du sieur Bazille, ci-dessus nommé.

Ayant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, numéro 1;

Il sera, le dimanche trois juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente aux enchères publiques, en cinq lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Onze ares soixante centiares de terre, situés à la Croix-Saint-Marc, commune de Doué, joignant au nord M. Guérichon, au levant la route de Gennez.

Mise à prix..... 300 fr.

DEUXIÈME LOT

Un morceau de terre, situé à la Croix-du-Pas-Saint-Martin, commune de Douces, contenant environ dix-sept ares soixante centiares, joignant au levant Billy.

Mise à prix..... 200 fr.

TROISIÈME LOT

Un morceau de vigne, situé à la Garenne-de-Baugé, commune des Verchers, contenant environ onze ares, joignant au levant

et au couchant M. Belliard. Mise à prix..... 100 fr.

QUATRIÈME LOT

Un morceau de vigne, situé à la Saulaie, commune de Douces, contenant environ huit ares quatre-vingts centiares, joignant au levant M. Pinguet-Rémond, au couchant les héritiers D. Jacour.

Mise à prix..... 100 fr.

CINQUIÈME LOT

Un morceau de vigne, situé au lieu dit la Mongaie, près les Fourneaux, commune de Douces, contenant environ huit ares quatre-vingts centiares, joignant au nord M. Pinguet, au levant un chemin, au couchant M. Grimault.

Mise à prix..... 200 fr.

Total des mises à prix : 900 fr.

Fait et rédigé, le présent extrait, par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1, poursuivant la vente;

2^o Et à M^e DOUSSAIN, notaire à Doué, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etudes de M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1, Et de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

Aux enchères publiques

EN 2 LOTS

En l'étude et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet,

UNE

Maison d'Habitation

Avec ses circonstances et dépendances

Et un morceau de Vigne

Situés communes de Doué-la-Fontaine et de Douces.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 3 Juin 1894, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le Tribunal civil de Saumur, le douze mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1. M. René Bazille, ci-devant, cafetier et

mercier à Douces, et actuellement cultivateur, demeurant à Baugé-les-Verchers;

2. M. Ludovic Proust, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue Dacier, agissant en qualité de syndic définitif de la faillite dudit sieur Bazille.

Ayant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, numéro 1;

En présence ou elle dûment appelée de : Madame Emilie Raymond, veuve en premières noces de M. René Bazille, et en secondes noces de M. Pierre Michale, demeurant à la Salle, commune de Montreuil-Bellay.

Ayant pour avoué constitué Me BOUTILLIER, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple.

Il sera, le dimanche trois juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet, par le jugement sus-daté, procédé à la vente aux enchères publiques, en deux lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Une maison, située à Douces, à l'angle formé par la route de Montreuil et la rue de Douces, composée de :

Trois chambres basses, deux chambres hautes, grenier au-dessus, deux écuries, un hangar servant de remise, cour, deux chaumières dans cette cour, grenier au-dessus, une cuisine, avec grenier au-dessus.

poits, plusieurs caves, pressoir dans l'une d'elle.

Jardin ;
Le tout se tenant, joignant au nord la rue de Douces, au levant la route de Montreuil, au midi M. Bouhier, et au couchant M. Gaillé.

Mise à prix : 6,000 fr.

DEUXIEME LOT
Un morceau de vigne, situé au canton du Pont-Brûlé, commune de Doué, contenant trente ares quatre-vingt centiares, joignant au nord M. Reullier, au midi M. Lobsteix, et au couchant la route de Machefer.

Mise à prix : 500 fr.

Total des mises à prix : 6.500 fr.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente soussigné.

LECOY.
Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1, poursuivant la vente ;

2° Et à M^e DOUSSAIN, notaire à Doué, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié, demeurant à Saumur (Maine-et-Loire), 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE

VENTE

Aux enchères publiques

Par suite de surenchère du sixième,

Au plus offrant et dernier enchérisseur

EN UN SEUL LOT

D'UNE MAISON

Et ses Dépendances

Sises à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 9 Juin, 1894, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice, dite ville, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Que par suite de la surenchère du sixième faite conformément à la loi par M. Gigault, ci-après nommé, sur le montant de l'adjudication qui a été faite à M. Victor Gautier, propriétaire à Doué-la-Fontaine, moyennant le prix principal de 4,500 francs, de la maison ci-après désignée, formant le premier lot de l'enchère suivant jugement d'adjudication rendu à l'audience des saisies immobilières, par le Tribunal civil de Saumur, le sept avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, ladite maison saisie à la requête de M. Lambert, banquier à Saumur, sur Madame veuve Grellepois et les époux Guibert-Grellepois, à Doué-la-Fontaine, ladite surenchère validée par jugement dudit Tribunal civil de Saumur du cinq mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

A la requête de M. Louis Gigault, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay.

Ayant pour avoué M^e ANDRÉ POPIN, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour lui sur la présente poursuite de surenchère et ses suites ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1° M. Victor Gautier, propriétaire, demeurant à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), adjudicataire surenchéri, ayant pour avoué constitué M^e ANDRÉ POPIN ;

2° M. Jacques-Eugène Lambert, banquier, demeurant à Saumur, pris comme ayant poursuivi la saisie et la vente des biens ci-après ;

Ayant pour avoué constitué M^e LECOY, demeurant à Saumur ;

3° Madame Célestine Charrier, propriétaire, demeurant à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), veuve de Jean-Baptiste Grellepois ;

4° M. Pierre-Emile Guibert, entrepreneur de travaux publics, tant en son nom personnel que pour avoir assisté et autorisé la dame son épouse, et dame Marie-Clotilde Grellepois, son épouse, demeurant ensemble à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire) ;

Parties saisies,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé à la vente aux enchères publiques, sur surenchère du sixième, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des biens ci-après désignés.

La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges dressé après la saisie et déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur, sauf les modifications et direx qui peuvent y être insérés.

DÉSIGNATION
Commune de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire)

LOT UNIQUE
Une maison, située à Doué-la-Fontaine, quartier de la Chapelle, comprenant au rez-de-chaussée plusieurs chambres, salon, cabinet, cuisine ;

Au premier étage, diverses chambres, grenier au-dessus ;

Buanderie, cellier, caves, pressoir, hangar, pavillon servant de bureau ;

Cour, jardin et enclos ;

Le tout en un seul tenant, joignant au nord une ruelle commune, au levant M. Neau, au midi un chemin et M. Gautier et au couchant la grande route, contenant en superficie environ soixante-dix ares.

Mise à prix : cinq mille deux cent cinquante francs, ci 5,250

Nota. — Il est ici déclaré, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile modifié par la loi du 21 mai 1838, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2° Au greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le dix mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE

En totalité ou par parties

1^{er} Le Château de la Gaudinière, situé à un kilomètre du bourg d'Allonnes, et à onze kilomètres de Saumur, avec ferme de la Basse-Cour, le tout dans un parc de 19 hectares environ, clos de murs ;

Vignes, belle futaie et prés ;

Le tout contenant 31 hectares.

2^{es} Le Domaine de Vray ou de l'Etang du Bellay, comprenant grand étang de vingt hectares environ, moulin, ferme et réserve en bois taillis et sapinières ;

Le tout situé communes d'Allonnes et de la Breille (Maine-et-Loire) et contenant environ 135 hectares.

3^{es} Petite Closerie, au Ruau, communes de Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire) et Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire), contenant environ 9 hectares.

Les deux premiers articles, à 4 kilomètres l'un de l'autre, peuvent faire partie de la même terre.

Facilités de paiements.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, et, pour traiter, à M. GIRARD, expert-geomètre à Saumur, rue Pavée, 4.

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levés.

A VENDRE

UNE

1^{re} Une jolie Maison de campagne, avec jardin, charmille, pré planté de pommiers sur le bord de la Loire, occupée actuellement en partie par M. Renault, moyennant un loyer annuel de 200 fr.

2^o Une petite Closerie, attenante à la propriété ci-dessus, d'un revenu par bail authentique de 300 fr.

Le tout situé près le bourg de Saint-Clément-des-Levés.

Mise à prix : 14,000 fr.

II

Un morceau de terre, situé à Saint-Martin-de-la-Place, contenant 2 hectares 75 ares, affermé, suivant bail authentique, moyennant 360 l. plus les impôts.

Mise à prix : 8,500 fr.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser au notaire.

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Tiolet

Par jugement en date du 8 mai 1894, le Tribunal a maintenu M. Doussain syndic définitif à ladite faillite.

Par ordre de M. le Juge-Commissaire de la faillite du sieur Tiolet, marchand à Sombloire, MM. les créanciers sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de quinze jours à parir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. Doussain, demeurant à Saumur, syndic définitif, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances commencera le lundi 21 mai 1894, à 10 heures du matin, au Tribunal de Saumur, en la salle des faillites, devant M. Mauriceau, juge-commissaire, et sera continuée sans interruption.

Chaque créancier peut se faire représenter par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.

Le Greffier, COLLIN.

VENTE

En l'étude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau (Maine-et-Loire),

Le 27 mai 1894, à 1 heure, de :

1^o Une MAISON

A Montsoreau, route de Saumur à Limoges.

Mise à prix 5,000 fr.

2^o Deux Caves et Construction

A la Momenière.

Mise à prix 500 fr.

3^o Une MAISON

A Montsoreau, place de la Mairie.

Mise à prix 1,000 fr.

S'adresser à M^e GEORGE SIMETTE, avoué à Paris, et à M^e PASQUIER, notaire.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

I

Deux GRANDES MAISONS

Avec servitudes, écuries et beaux jardins, à Saumur,

L'une rue du Champ-de-Foire, L'autre route de Rouen.

II

Et autre Maison

Au Pont Fouchard

Sur la route Nationale et l'ancienne route de Doué.

Etude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levés.

A VENDRE

UNE

Belle MAISON Bourgeoise

Avec Jardin et Dépendances

Située à Saint-Clément, à cinq minutes de la Gare, et occupée par M. MESSAND.

S'adresser au notaire.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le LUNDI 21 mai 1894, à 1 heure, en l'étude de M^e BRAC,

MAISON

A SAUMUR, rue du Collège, 4, appartenant à M. CHOTARD-PELOU.

Facilité de traiter avant l'adjudication.

Cie d'Assurances Vie et Incendie demande un Agent Général pour l'arrondissement de Saumur. Adresser demande à M. Roux, inspecteur, hôtel de la Paix, Saumur.

A LOUER OU A VENDRE MAISON ET VASTE JARDIN

La maison, avec grandes servitudes, pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, demander les clefs à M. BIZERAY, au Jagueneau.

OCCASION

A VENDRE

Superbe bicyclette Clément

S'adresser au café de la gare Etat, Saumur.

ON DEMANDE un ménage pour être employé aux travaux de la campagne.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un ménage pour être employé aux travaux de la campagne.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un petit garçon de course

au bureau du journal.

JEUNE FILLE munie de son brevet demande Leçons français et piano.

S'adresser, 3, rue Traversière.

Ville de Saumur

SOMNAMBULE DE 1^{re} CLASSE

Professeur des Sciences occultes.

M^{me} LÉON, de Paris, donne des consultations sur le passé, le présent et l'avenir. Recherches de toutes natures. Talismans réels.

Les consultations ont lieu tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Le Salon est situé rue de la Fidélité, 6, près le quai Saint-Nicolas.

BRIOCHES POUR 1^{re} COMMUNION

E. HARDY

CONFISEUR

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Dragées et Boîtes pour Baptêmes

DESSERT

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 42 PAGES IN-4^o

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ AUX ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

En Mars,

1894

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Maire de Saumur

1894

En Mars,

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

1894

189